



Direction Vie de la Cité

Conseil municipal du 10 décembre 2025 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : M. Stéphane LARTIGUE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ,
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE,
- M. Daniel LACRAMPE donne pouvoir à M. Clément SERVAT.

Était absent :

- M. Pierre BAHOU

42 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « LES AMI.ES DE LA FRICHE »

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 1111-10 relatifs aux compétences du Conseil municipal et aux conventions conclues avec les organismes tiers ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 concernant les conventions pluriannuelles d'objectifs et les subventions ;

VU le projet de convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) entre la Commune et l'association « Les Ami.es de la Friche », portant sur la période 2026-2029 ci-annexé ;

VU l'intérêt communal du projet porté par l'association qui œuvre au développement d'un véritable sentiment de bien vivre à Oloron Ste-Marie par la création de liens, de rencontres entre les habitants, d'occasions de se retrouver hors de chez soi, qui propose un lieu de vie culturel, associatif et citoyen, outil au service des dynamiques et des habitants du territoire, contribuant à la redynamisation du centre-ville ;

VU les statuts de l'association ;

VU la charte éthique et environnementale de l'association ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une première convention pluriannuelle d'objectifs entre la Commune et l'association ;

CONSIDÉRANT que cette convention doit être approuvée avant la fin de l'année 2025 afin d'encadrer les engagements réciproques dès l'exercice 2026 ;

CONSIDÉRANT que la subvention liée à cette convention sera inscrite et votée au budget primitif 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, pour permettre la mise en œuvre des actions dès le début de l'année 2026, d'autoriser le versement d'un acompte sur la subvention 2026 dans les limites prévues par la réglementation ;

Mme BISTUÉ et M. BOURI sortent et ne participent pas au vote.

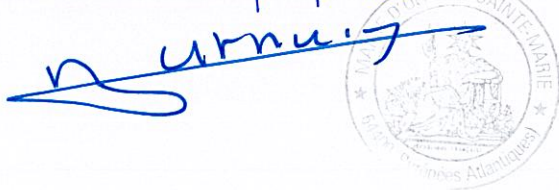
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **22 voix pour, et 8 abstentions** (M. SERVAT, M. LACRAMPE, M. LABARTHE, M. PORTESENY, Mme NAVARRO, M. MAISONNEUVE, Mme TORCAL et Mme DUPRIEZ),

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la Commune et l'association « Les Ami.es de la Friche », jointe en annexe à la présente, pour la période 2026-2029,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026, au chapitre 65,
- **AUTORISE** le versement d'un acompte sur la subvention prévue pour l'exercice 2026 dans la limite de 50 % du montant total annuel inscrit, cet acompte pouvant être versé dès que les crédits auront été ouverts au budget primitif 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée et à engager l'ensemble des démarches nécessaires à son exécution.

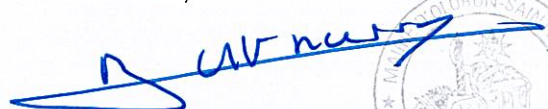
Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 10 décembre 2025.

Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 12/12/2025



Le Maire,



Bernard UTHURRY